

La Fédération de gymnastique du Québec sanctionne les épreuves au programme des Jeux du Québec et les règlements spécifiques de la Fédération, spécifiques aux Jeux du Québec, sont en vigueur.

Ce document comporte les éléments techniques uniquement pour ce sport. Cependant vous devrez consulter également les **Normes d'opération** (pour tous les sports) qui touchent entre autres les inscriptions, les règles d'admissibilité, les uniformes sur le site Internet de **SPORTSQUÉBEC** ([http://www.jeuxduquebec.com/Normes\\_doperation-fr-29.php](http://www.jeuxduquebec.com/Normes_doperation-fr-29.php)).

## 1. JEUX DU QUÉBEC RÉGIONAUX

### A) PRINCIPALES CATÉGORIES ADMISSIBLES

#### VOLET TRAMPOLINE

<b>CIRCUIT RÉGIONAL</b>					
<b>SAISON 2015-2016</b>					
<b>Catégorie</b>	<b>TYRO</b>		<b>NOVICE / SENIOR</b>		
	11 ans	12 ans	13 ans	14 ans	15 ans et +
<b>AVANCÉ</b>	2005	2004	2003	2002	2001 et -
<b>SPÉCIALISTE</b>			2003	2002	2001 et -
<b>CIRCUIT RÉGIONAL</b>					
<b>SAISON 2016-2017</b>					
<b>Catégorie</b>	<b>TYRO</b>		<b>NOVICE / SENIOR</b>		
	11 ans	12 ans	13 ans	14 ans	15 ans et +
<b>AVANCÉ</b>	2006	2005	2004	2003	2002 et -
<b>SPÉCIALISTE</b>			2004	2003	2002 et -

<b>CIRCUIT PROVINCIAL ET NATIONAL</b>						
<b>CIRCUIT</b>	<b>FGQ</b>				<b>GCG</b>	<b>FIG</b>
	<b>PROVINCIAL</b>				<b>NATIONAL</b>	
<b>PROGRAMMES</b>	<b>P1</b>	<b>P2</b>	<b>P3</b>	<b>P4</b>	<b>NATIONAL</b>	<b>INTERNATIONAL</b>
<b>CATÉGORIES</b>	13 ans et +				Niveau 6	SENIOR FIG
					Niveau 5	JUNIOR FIG
	12 ans et -				ESPOIR	

### B) AFFILIATION

Les coûts d'affiliation: Selon la tarification en vigueur de la Fédération de gymnastique du Québec, de la saison en cours

Un athlète doit être affilié à la FGQ et doit rencontrer les exigences de sa catégorie concernant l'âge, la mutation et/ou le transfert.

**II. FINALE DES JEUX DU QUÉBEC - HIVER 2017**

**A) CATÉGORIES**

<b>CATÉGORIES</b>	<b>ÂGE</b>	<b>SEXE</b>	<b>ÉPREUVES</b>
STR Représentativité	12 à 17 ans (2000 – 2005)	Masc.	Trampoline
STR Représentativité	12 à 17 ans (2000 – 2005)	Fém.	Trampoline
STR Excellence	12 à 17 ans (2000 – 2005)	Masc.	Trampoline
STR Excellence	12 à 17 ans (2000 – 2005)	Fém.	Trampoline

**B) COMPOSITION DE L'ÉQUIPE REPRÉSENTANT LA RÉGION**

**Contingent maximum :** 8 athlètes (4 garçons et 4 filles)

<b>VOLETS</b>	<b>STR FEMME</b>	<b>STR HOMME</b>
<b>EXCELLENCE</b>	Maximum 2 athlètes	Maximum 2 athlètes
<b>REPRÉSENTATIVITÉ</b>	Minimum 2 athlètes Jusqu'à 4 athlètes	Minimum 2 athlètes Jusqu'à 4 athlètes
<b>Les possibilités sont</b>	Représentativité : 4 (s'il n'y a pas d'excellence) Représentativité : 2 et Excellence : 2 Représentativité : 3 et Excellence : 1	Représentativité : 4 (s'il n'y a pas d'excellence) Représentativité : 2 et Excellence : 2 Représentativité : 3 et Excellence : 1

**STR :** Dans le cas où une région aurait moins de 2 athlètes éligibles dans le volet excellence, elle peut ajouter à son contingent dans le volet représentativité, le nombre de places inoccupées du volet excellence et ce, jusqu'à concurrence d'un maximum de 4 athlètes dans le volet représentativité.

**Secteur trampoline :**

**Minimum :** 1 entraîneur

**Maximum :** 2 entraîneurs

Un maximum de deux entraîneurs sera autorisé sur le plancher pendant une compétition donnée.

**C) CERTIFICATIONS POUR LES ENTRAÎNEURS**

Pour avoir accès à un plateau d'échauffement ou de compétition aux Jeux du Québec, les entraîneurs devront respecter **toutes** les exigences de certification relatives à la catégorie.

Les entraîneurs devront posséder les niveaux de certification du PNCE suivant :

Secteur trampoline

- catégorie Représentativité : Niveau PNCE fondement trampoline certifié
- catégorie Excellence : Niveau PNCE 2 certifié (toute discipline)

**D) AFFILIATION ET MODALITÉS**

Les coûts d'affiliation: Selon la tarification en vigueur de la Fédération de gymnastique du Québec, de la saison en cours

Un athlète doit être affilié à la FGQ et doit rencontrer les exigences de sa catégorie concernant l'âge, la mutation et/ou le transfert.

Les entraîneurs doivent être affiliés également.

**E) MODE DE SÉLECTION RÉGIONALE**

Compétition

Tous processus de sélection doit être approuvé par la FGQ.

La fédération de gymnastique du Québec doit obligatoirement recevoir le processus de sélection détaillé de la Finale régionale avant le 30 octobre 2016.

*\* Pour des raisons valables (ex : nb. d'athlètes, infrastructure, développement sportif en fonction de la réalité du sport et des régions, etc.), il est possible de regrouper quelques régions ensemble pour faire une compétition régionale regroupée, et ce, après une entente unanime entre les mandataires régionaux concernés, les répondants régionaux de sport, la fédération et **SPORTSQUÉBEC**. Le mécanisme d'approbation pour la réalisation d'une compétition régionale regroupée sera disponible sur le site Internet [www.jeuxduquebec.com](http://www.jeuxduquebec.com).*

*Un formulaire devra être complété par l'ensemble des intervenants impliqués.*

**F) ADMISSIBILITÉ**

Avoir participé à la sélection régionale

**G) LIEU D'APPARTENANCE DE L'ATHLÈTE**

**Secteur trampoline**

Le lieu d'appartenance d'un athlète est son lieu d'entraînement. (Club)

**H) FORMULE DE COMPÉTITION**

**STR :**

Un concours individuel avec classement au total

Un concours par équipe avec une équipe composée d'un maximum de 8 athlètes :

**Secteur trampoline :**

- Les 6 meilleures notes seront retenues pour le total de l'équipe
- Pour la compétition par équipe, les exigences de compétition sont celles des catégories **P1** ou **P4**. Un athlète du volet représentativité sera jugé selon les exigences de la catégorie **P1** et un athlète du volet excellence sera jugé selon les exigences de la catégorie **P4**

**RÈGLES DE COMPÉTITION GÉNÉRALE**

- Une athlète inscrite à la Finale dans une catégorie donnée doit avoir participé à toutes les épreuves des Jeux régionaux dans ce même volet.
- Comme il s'agit d'un concours d'équipes régionales, les athlètes GAM / STR d'une même équipe/région devront porter la tenue officielle de la région qu'ils représentent. Cependant, étant donné qu'une équipe peut être composée d'athlètes de différents clubs, la déduction pour tenue de compétition (singlet, pantalon) non uniforme des membres de l'équipe ne s'appliquera pas.
- Les régions qui ont des athlètes ÉLIGIBLES affiliés dans le réseau national doivent obligatoirement présenter des athlètes lors de la compétition individuelle, volet Excellence.

**I) SURCLASSEMENT**

Aucun surclassement ne sera accepté

**J) SUBSTITUTION**

Autorisée en autant que l'athlète soit inscrit à la Finale des Jeux du Québec dans la même catégorie qu'à la finale régionale des Jeux du Québec.

**STR**

- En cas de substitution, la région doit se référer au processus de sélection de sa région qui a été approuvé par la fédération. Le prochain athlète admissible ayant répondu aux conditions énumérées dans le processus de sélection, prendra la place.
- Seul le chef de délégation est autorisé à effectuer la substitution des athlètes, entraîneurs et missionnaires
- Toute demande de substitution doit être faite avant 18 :00 le 22 février 2016.

**K) EXCLUSION**

En fonction des règlements du programme compétitif concerné. Se référer aux articles sur la classification, le cheminement, le mutage et le transfert des P.R.P. respectifs.

Les athlètes ne peuvent participer aux 2 disciplines lorsque que les 2 sports se retrouvent le même bloc lors de la finale provinciale - (réglementation de **SPORTS QUÉBEC**)

**L) MÉDAILLES**

Le nombre prévu de médailles distribuées lors de la Finale provinciale sera de :

STR	Homme	Femme	Total médailles
Représentativité	1	1	2
Excellence	1	1	2
Équipe			8
			12

Aucune médaille ne sera remise aux entraîneurs

**M) SYSTÈME DE POINTAGE**

Le système de pointage qui sera utilisé sera le suivant :

Épreuve(s) = les épreuves de catégorie excellence  
Point attribué à la première position = 38  
Nombre de point séparant chaque position = 2

Épreuve(s) = les épreuves de catégorie représentativité Masculin  
Point attribué à la première position = 29  
Nombre de point séparant chaque position = 1

Épreuve(s) = les épreuves de catégorie représentativité Féminin  
Point attribué à la première position = 53  
Nombre de point séparant chaque position = 1

Épreuve(s) = les épreuves en équipe  
Point attribué à la première position = 152  
Nombre de point séparant chaque position = 8

**N) SYSTÈME DE CLASSEMENT**

Concours individuel

Classement (ordre décroissant)	Calcul du pointage
1	Total points préliminaire + total points libre
2	Total points préliminaire + total points libre
3	Total points préliminaire + total points libre

Concours par équipe

Classement (ordre décroissant)	Calcul du pointage
1	8 participants – 6 meilleurs résultats = total de l'équipe
2	8 participants – 6 meilleurs résultats = total de l'équipe
3	8 participants – 6 meilleurs résultats = total de l'équipe

